



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme ZELLER Catherine, Maire.

Présents : Mme BOCH Candy, M. DAVOINE Kévin, Mme ABEL Nathalie, M. MARCHAND Florent et Mme MULLER Sandra Adjoints au Maire.

M. EVANGELISTA Michel, M. BACHER Sébastien, M. KOPP Patrice,
Mme WILLER Elina, Mme PRIEUR SENGELIN Célia, Mme HEBTING Delphine,
M. SCHAEZEL Guillaume, Mme SELG Angelina, M. DRITSCH Jérôme,
Mme FUCHS Valérie.

Absent excusé :

- Mme LEGRAND Morgane, ayant donné procuration à M. EVANGELISTA Michel
- M. OLIVIER Benjamin, ayant donné procuration à Mme ABEL Nathalie
- M. MESSMER Kévin, ayant donné procuration à Mme BOCH Candy

Date d'envoi de l'ordre du jour : 29/05/2026
La séance débute à 18h30

Le secrétaire de séance désigné est M. EVANGELISTA Michel

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des séances du 11 et 12 mai 2026
3. Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste
4. Création d'un conseil municipal des jeunes (CMJ)
5. Mise en place de l'application de communication et d'alerte citoyenne Illiwap
6. Tarifs 2026
7. Calendrier des conseils municipaux 2026
8. Divers – informations.

N° 8837 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** M. EVANGELISTA Michel, en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

N° 8838 - APPROBATION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 ET 12 MAI 2026

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal des séances du 11 et 12 mai 2026 et émerge les registres en conséquence.

Morgane Legrand demande une modification du PV le conseil valide.

N° 8839 - ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectorale du 11 mars 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégué et suppléants de élections sénatoriales

Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. KOPP Patrice, M. MARCHAND Florent, M. DRITSCH Jérôme et Mme WILLER Elina.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

Une liste déposée et enregistrée :

OTTROTT – Délégués élections sénatoriale 2026

Titulaires :

Mme Morgane LEGRAND

M Jérôme DRITSCH

Mme Angéline SELG

M Kévin DAVOINE

Mme Célia PRIEUR SENGELIN

Suppléants :

Mme Guillaume SCHAETZEL

Mme Nathalie ABEL

M Patrice KOPP

Mme la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la liste, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A DÉDUIRE : bulletins déclarés nuls par le bureau (art. 66 du Code Électoral)	0
A DEDUIRE : bulletins déclarés blancs (art.65 du Code Electoral) 2	0
RESTE , pour le nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ayant obtenu la majorité absolue

Liste **OTTROTT – Délégués élections sénatoriale 2026** 19 VOIX

N° 8840 - CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale,

Considérant l'intérêt de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, à la vie démocratique et aux valeurs républicaines,

Considérant que la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) constitue un outil d'expression, de concertation et de proposition pour les jeunes de la commune,

Considérant que le Conseil Municipal des Jeunes a notamment pour objectifs :

- de permettre aux jeunes de devenir des citoyens actifs,
- d'encourager leur engagement dans la vie locale,
- de favoriser le dialogue intergénérationnel,
- de contribuer à l'émergence de projets en lien avec la jeunesse,

Considérant que les modalités de fonctionnement du CMJ sont définies dans une charte et un règlement intérieur annexés à la présente délibération,

Considérant que ce dispositif est mis en place à titre expérimental et pourra évoluer en fonction des retours d'expérience,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 :

De créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sur la commune d'Ottrott.

Article 2 :

D'approuver la charte du Conseil Municipal des Jeunes, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 :

D'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 4 :

De fixer la composition du CMJ à 12 jeunes conseillers, âgés de 9 à 18 ans, dans le respect de la parité et d'une répartition par tranches d'âge.

Article 5 :

De fixer la durée du mandat des jeunes conseillers à 2 ans.

Article 6 :

De préciser que le CMJ est accompagné par une commission composée du Maire, d'un adjoint, d'élus et d'habitants, chargée de l'encadrement et du suivi des projets.

Article 7 :

De préciser que les projets proposés par le CMJ seront soumis à validation du Conseil municipal.

Article 8 :

De préciser que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets seront inscrits au budget communal en fonction des projets retenus.

Article 9 :

De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à la mise en place et au fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes.

N° 8841 - MISE EN PACE DE L'APPLICATION DE COMMUNICATION ET D'ALERTE CITOYENNE ILLIWAP

Monsieur Kévin DAVOINE, Adjoint au Maire en charge de la communication, présente au Conseil Municipal l'application citoyenne « Illiwap ».

Il explique que cet outil de communication permet à la commune de diffuser rapidement des informations aux habitants au moyen de notifications sur smartphone, de publier des actualités, des événements, des alertes, des informations pratiques ainsi que de favoriser les échanges avec la population grâce à des fonctionnalités de signalement citoyen et de sondage.

L'application permet également l'intégration d'un agenda, d'un annuaire communal, d'une page internet dédiée ainsi que la diffusion d'alertes géolocalisées en cas d'évènement particulier.

Monsieur DAVOINE précise que cet outil est gratuit pour les utilisateurs et ne nécessite aucune collecte de données personnelles de la part de la commune.

Il constitue un complément aux moyens de communication existants (site internet, réseaux sociaux, affichage communal et bulletin municipal) et permettra d'améliorer la diffusion des informations municipales auprès des habitants.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, la société Illiwap a transmis un devis comprenant :

- un abonnement annuel à l'application pour un montant de 295,00 € HT ;
 - la synchronisation avec le site internet communal pour un montant de 300,00 € HT ;
- soit un montant total de 595,00 € HT, représentant 714,00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée en séance par Monsieur Kévin DAVOINE, Adjoint au Maire en charge de la communication, relative à l'application citoyenne « Illiwap » permettant la diffusion d'informations communales, d'alertes, d'événements et de services à destination de la population ;

Considérant que cette application offre notamment des fonctionnalités de diffusion d'actualités, d'agenda, d'annuaire, de signalement citoyen, de sondages, d'alertes géolocalisées et de notifications instantanées à destination des administrés ;

Considérant que cet outil est gratuit pour les utilisateurs et constitue un complément aux moyens de communication existants de la commune, notamment le site internet communal, les réseaux sociaux, l'affichage municipal et le bulletin communal ;

Considérant la volonté de la commune de renforcer sa communication auprès des habitants et de développer des outils numériques adaptés aux nouveaux usages ;

Considérant que l'information rapide, fiable et accessible constitue un enjeu majeur pour la collectivité, notamment en matière d'informations municipales, d'événements, de sécurité et d'alertes à la population ;

Considérant que l'application Illiwap contribuera à renforcer le lien entre la commune et ses administrés, à favoriser la participation citoyenne et à améliorer l'accès à l'information pour l'ensemble de la population ;

Considérant le devis présenté par la société Illiwap comprenant :

- l'abonnement annuel à l'application pour un montant de 295,00 € HT ;
 - la synchronisation avec le site internet communal pour un montant de 300,00 € HT ;
- soit un montant total de 595,00 € HT, représentant 714,00 € TTC ;

Entendu l'exposé de M. Kévin DAVOINE ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place de l'application citoyenne Illiwap pour la commune d'Ottrott ;
- **AUTORISE** le devis de la société Illiwap d'un montant de 595,00 € HT, soit 714,00 € TTC ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document, devis, contrat ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N° 8842 – TARIFS 2026

Mme Le Maire cède la parole à son Adjoint, Kevin DAVOINE, qui présente et commente les différentes propositions de modification de tarifs concernant les locations de salle applicable à compter du 5 juin 2026.

	2026	Nouveau 2026
	EUROS	EUROS
<u>CIMETIÈRE</u>		
Concession trentenaire de cimetière :		
* Tombe simple	192 €	192 €
* Tombe double	384 €	384 €
* Caveau simple	736 €	736 €
* Caveau double	1 472 €	1 472 €
* Transformation d'une tombe simple en caveau simple	543 €	543 €
* Transformation d'une tombe double en caveau double	1 086 €	1 086 €
Concession perpétuelle de cimetière :		
* Transformation d'une tombe simple en caveau simple	543 €	543 €
* Transformation d'une tombe double en caveau double	1 086 €	1 086 €
Columbarium cimetière d'OTTROTT-le-Haut (concessions trentenaire)		
* Concession trentenaire : alvéoles de 2 urnes	362 €	362 €
* Concession trentenaire : alvéoles de 4 urnes	545 €	545 €
* Concession trentenaire : alvéoles de 6 urnes	725 €	725 €
<u>DROITS DE PLACE ET VACATION</u>		
Droit de place (journalier)	40 €	40 €
Droit de place réguliers (denrées alimentaires)	8 €	8 €
Droit de licence de 4e catégorie	76 €	76 €
<u>TRAVAUX EN REGIE (Taux horaire) :</u>		
Travaux en Régie		
* Ouvrier	39,27 €	39,27 €
* Camion, Unimog	62,00 €	62,00 €
<u>LOYERS BÂTIMENTS COMMUNAUX :</u>		
Les loyers mensuels des bâtiments communaux (hors charges locatives, selon l'indice de référence loyer 2eme TR 2025)		
* Logement 5 Rue des Romains	394,89 €	394,89 €
* Logement 101 Rue Principale, Rez-de-chaussée	417,47 €	417,47 €
* Logement 101 Rue Principale, 1er étage	417,47 €	417,47 €
* Location d'un jardin Route de Saint-Nabor (annuel)	10,00 €	10,00 €
<u>SUBVENTIONS RAVALEMENT DE FAÇADES :</u>		

Taux des subventions pour travaux d'entretien des bâtiments

(DCM n°8034 du 07/12/2017)

*(hors convention-cadre CeA / Maison construites avant 1900 et repérées dans la carte mentionnée à la délibération de 2017)***Travaux d'entretien des bâtiments :**

* Crépis le m ² (subventionnable une seule fois)	3,10 €	3,10 €
* Peinture le m ² (subventionnable tous les 20 ans)	2,30 €	2,30 €
* Toiture le m ² (subventionnable une seule fois)	3,10 €	3,10 €
* Ouvrants (fenêtre + volet) l'unité (subventionnable une seule fois)	77,00 €	77,00 €
✕ soit la fenêtre l'unité	38,50 €	38,50 €
✕ soit la paire de volets	38,50 €	38,50 €
✕ porte extérieure l'unité	77,00 €	77,00 €
* Pierre de taille 15% du coût		

Plafond de subvention des travaux d'entretien **1 525€/bâtiment****LOCATION SALLES****Aux associations locales :***(1 réservation gratuite par an par association)***Caution de 1 000 € à la réservation (hors salle OTI et associatives)**

	ÉTÉ	HIVER	
* Salle des fêtes et foyer	350 €	450 €	350,00 €
* Uniquement salle des fêtes	300 €	400 €	300,00 €
* Uniquement foyer	250 €	350 €	300,00 €
* Omnisport - Forfait par location location	75 €	75 €	100,00 €
* Salle associatives Windeck et Elsberg			- €
* Salle OTI (Office du Tourisme)			- €

Aux associations à activités rémunérées et syndic :**Caution de 1 000 € à la réservation (hors salle OTI et associatives)**

	ÉTÉ	HIVER	
* Salle des fêtes et foyer			400,00 €
* Uniquement salle des fêtes			350,00 €
* Uniquement foyer			300,00 €
* Omnisports			120,00 €
* Salle OTI (Office du Tourisme)			50,00 €
* Salle des fêtes (à l'heure)	18 €	25 €	25,00 €
* Salle associatives Windeck et Elsberg (à l'heure)	12 €	15 €	15,00 €
* Omnisports (à l'heure)	18 €	25 €	25,00 €

*N.B. : Tarif de location horaire à appliquer aux associations dont les intervenants sont rémunérés***Aux familles locales :****Caution de 1 000 € à la réservation**

	ÉTÉ	HIVER	
* Salle des fêtes et foyer	500 €	600 €	700,00 €
* Uniquement salle des fêtes	400 €	500 €	600,00 €
* Uniquement foyer	350 €	450 €	350,00 €
* Tarif mobilité	300 €	400 €	350,00 €
* Location système sonorisation			75,00 €

Aux familles et associations extérieures à la commune :

Caution de 1 000 € à la réservation		
* Salle des fêtes et foyer		950,00 €
* Uniquement salle des fêtes		750,00 €
* Uniquement foyer		450,00 €
* Location système sonorisation		75,00 €
<u>Pour toute réservation, en cas d'infraction, casse de matériel, détérioration</u>		
* Nettoyage non effectué	200 €	200 €
* Nettoyage à reprendre	100 €	100 €
* Non-respect du règlement intérieur	100 €	100 €
<i>En cas de dégradation ou casse concernant tout le matériel et mobilier mis à disposition, le montant de la réparation sera refacturé en totalité (matériel + main-d'œuvre)</i>		
Casse vaisselle - Salle des fêtes :		
un minimum de 15€ sera facturée		
* Assiette service ADELIE	3 €	3 €
* Assiette service OBERNAI	5 €	5 €
* Tasse à café petite et grande (porcelaine)	3 €	3 €
* Soucoupe porcelaine (grande et petite tasse)	3 €	3 €
* Saladier	5 €	5 €
* Verre (vin, bière, flûtes)	4 €	4 €
* Verre à eau	2 €	2 €
* Ravier ou sucrier	2 €	2 €
* Pichet inox isotherme	15 €	15 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

- **APPROUVE** l'arrêté tarifaire tel que présenté.

N° 8843 – CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX 2026

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir pour l'année 2026 le calendrier des séances du Conseil Municipal ci-après, l'objectif étant de permettre aux élus d'organiser leur emploi du temps en fonction de ces dates pour participer de façon suivie à toutes les réunions et assumer ainsi leurs responsabilités à l'égard des électeurs.

Enfin, si besoin était, le Maire précise que le Conseil Municipal pourrait se réunir en dehors de ces dates en cas d'urgence ou de nécessité.

Réunions du Conseil Municipal pour l'année 2026.

(Toutes ces réunions, sauf contrordre spécifié sur les invitations, ont lieu le **mardi à 19h30** à la Mairie).

Mardi 21/07/2026

Mardi 15/09/2026

Mardi 03/11/2026

Mardi 15/12/2026

Le Maire précise qu'en cas d'absence, il appartiendra au conseiller municipal empêché de s'adresser à l'un de ses collègues en vue de prévoir une procuration et de solliciter le document, à retourner compléter en mairie.

Il est rappelé ici qu'une seule procuration est admise par élu bénéficiaire d'une procuration au cours d'une même séance.

Les conseillers municipaux en prennent bonne note.

- **Information sur l'actualité de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim**

M. Guillaume Schaetzel, conseiller communautaire, présente un point d'information sur l'actualité de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim. Il indique que la CCPR élabore actuellement sa feuille de route pour la période 2026-2032 autour de cinq axes principaux : les mobilités, l'environnement, le tourisme et l'attractivité, l'économie ainsi que l'enfance et les services. À ce stade, les réflexions sont engagées mais peu de décisions définitives ont été arrêtées.

Concernant les mobilités, plusieurs pistes sont étudiées, notamment le développement des mobilités douces, la poursuite des aménagements cyclables, la sécurisation de la voie verte ainsi que des réflexions sur le covoiturage, l'autopartage et les navettes. Ces sujets concernent notamment les connexions entre la montagne et la plaine et présentent un intérêt particulier pour la commune d'Ottrott.

En matière de tourisme et d'attractivité, la Communauté de communes souhaite mieux valoriser les espaces naturels, les itinéraires de randonnée et de mobilité douce, ainsi que le patrimoine local, tout en préservant l'identité du territoire.

Parmi les sujets récemment abordés figurent l'ouverture d'un accueil périscolaire le mercredi à Mollkirch, la sécurisation de la voie verte, la poursuite du développement de la zone d'activités intercommunale du Fehrel, ainsi que des réflexions relatives à la mutualisation de certains équipements et services entre les communes et à l'évolution des locaux de la CCPR.

Un projet d'extension de la voie verte « Portes Bonheur » jusqu'à la gare de Rosheim est également à l'étude afin d'améliorer les liaisons avec les zones d'activités, sous réserve des arbitrages techniques et fonciers nécessaires.

Enfin, M. Schaetzel évoque le projet de valorisation du site des anciennes carrières d'Ottrott-Saint-Nabor. Celui-ci vise à mieux mettre en valeur ce site remarquable, à préserver son caractère naturel et à renforcer les connexions avec la voie verte, les sentiers et le Mont Sainte-Odile. Le projet est actuellement au stade des études et de la concertation. Il informe également de l'organisation d'un séminaire de la Communauté de communes le 26 septembre 2026, destiné à mieux faire connaître son fonctionnement et ses orientations.

- **Projet de potager pédagogique et partagé**

Mme Elina WILLER informe le Conseil Municipal de l'obtention d'une bourse de 5 000 € attribuée par la Fondation Suez et l'association Rura dans le cadre d'un appel à projets dédié à la transition écologique des territoires.

Cette subvention permettrait la création d'un projet de potager pédagogique et partagé sur le terrain communal situé à l'entrée du nouveau lotissement. Destiné principalement aux écoles, ce projet aurait pour objectif de sensibiliser les enfants à la biodiversité, au jardinage et au développement durable, tout en associant les habitants volontaires à son entretien.

Le projet serait porté en lien avec la commission Fleurissement et les services techniques communaux. Des aménagements légers pourraient être réalisés grâce au financement obtenu, notamment des carrés potagers, un récupérateur d'eau de pluie, des clôtures végétalisées et un abri de jardin.

Madame le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous sur site sera organisé prochainement avec l'ensemble des parties prenantes afin d'étudier la faisabilité du projet, ses modalités de mise en œuvre et son intégration dans les aménagements communaux existants.

Un dossier complet sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal afin de permettre aux élus de se prononcer sur les suites à donner à ce projet.

- **Rappels de dates**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les prochaines manifestations organisées par la commune :

- **Samedi 20 juin 2026** : découverte du Banc communal d'Ottrott.
L'ensemble des conseillers municipaux ainsi que les agents communaux sont invités à participer à cette visite. Un courriel précisant l'organisation de cette journée sera transmis prochainement.
- **Dimanche 5 juillet 2026** : le CCAS d'Ottrott organise une journée intergénérationnelle ouverte à l'ensemble des habitants de la commune. Cette journée conviviale se déroulera de 11h00 à 17h00. Les grillades seront offertes par la commune. Les participants sont invités à partager salades et desserts. Les boissons seront proposées par le CCAS au profit de ses actions sociales. Des flyers précisant les modalités d'inscription et d'organisation seront distribués aux habitants au cours du week-end.
- **Lundi 13 juillet 2026** : Fête nationale et bal populaire. Le rendez-vous est fixé à 19h30 pour l'allocution de Madame le Maire, en présence du Corps des Sapeurs-Pompiers d'Ottrott-Saint-Nabor et de la Musique Municipale d'Ottrott. À partir de 20h00, la commune offrira le bal populaire suivi du traditionnel défilé aux lampions. La petite restauration et la buvette seront assurées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

La séance prend fin à 20h30

Le Secrétaire de séance
M. Michel EVANGELISTA,

*Registre des délibérations certifié exécutoire
Transmis à la Sous-préfecture le 08.06.2026
Publié le 08.06.2026
Document certifié conforme
OTTROTT, le 21.07.2026
Le Maire,
Catherine ZELLER*

